



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Alu Spray

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

NOM DU PRODUIT Alu Spray
 NO DE PRODUIT : 143-13
 UTILISATION Nettoyant pour les roues
 DISTRIBUTEUR Autosmart International Ltd
 Lynn Lane,
 Shenstone, nr Lichfield
 Staffordshire. WS14 0DH
 England
 www.autosmartinternational.com
 Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)
 Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)
 info@autosmartinternational.com
 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE EN CAS D'URGENCE Mob: +44 (0) 7808 971321 (24hrs)
 Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)
 Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

Irritant pour les yeux et la peau.

CLASSIFICATION (1999/45) Xi;R36/38.

3 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Appellation	No EC :	No. CAS	Contenu	Classification (67/548)
Amines, C12-18-alkyldimethyl, N-oxides	273-281-2	68955-55-5	1-5%	Xi;R38,R41. N;R50.
C9-11 ALCOHOL 6EO		68439-46-3	1-5%	Xn;R22. Xi;R41.
CHLORURE D'HYDROGÈNE ...%	231-595-7	7647-01-0	5-10%	C;R34 Xi;R37
PHOSPHORIC ACID ESTER TRIAZOLES		71-36-3	< 1%	R52.

Le texte intégral pour toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

4 PREMIERS SECOURS

INHALATION

Emmener immédiatement à l'air frais la personne exposée. Rincer le nez et la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

INGESTION

Éloigner immédiatement la victime de la source d'exposition. Rincer soigneusement la bouche. Boire beaucoup d'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.

CONTACT AVEC LA PEAU

Retirer la victime de la source de contamination. Enlever les vêtements contaminés. Rincer rapidement la peau avec beaucoup d'eau. Utiliser une lotion adéquate pour rétablir l'humidité de la peau. Consulter un médecin si l'irritation persiste après le lavage.

CONTACT AVEC LES YEUX

Laver rapidement les yeux avec beaucoup d'eau en soulevant les paupières. Prendre soin d'enlever les lentilles de contact des yeux avant de rincer. Continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si les troubles persistent.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION

Ce produit est ininflammable. Choisir le moyen d'extinction d'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.

Alu Spray

RISQUES D'INCENDIE/D'EXPLOSION RARES

Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

RISQUES PARTICULIERS

Oxydes de : Carbone. Azote. Chlorure d'hydrogène (HCl).

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Pour obtenir des informations sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Ne pas rejeter dans les environnements terrestres et aquatiques. Retournez le récipient avec le côté endommagé vers le haut pour éviter des fuites.

MÉTHODES DE NETTOYAGE

Porter un équipement de protection approprié. Bien ventiler. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Nettoyer le lieu avec beaucoup d'eau. Faire attention aux surfaces qui peuvent devenir glissantes. Déverser à l'égout si la réglementation locale le permet. Laver soigneusement après la manipulation d'une fuite.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

PRÉCAUTIONS D'USAGE

Faire très attention de ne pas renverser la matière et éviter du contact avec la peau et les yeux.

PRÉCAUTIONS DE STOCKAGE

Entreposer dans un endroit frais, sec et aéré, dans des récipients d'origine bien fermés. Entreposer dans le récipient original.

CRITÈRES DE STOCKAGE

Entreposage des produits chimiques.

8 CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Appellation	Norme	VME - 8 hrs		VLE - 15 min		Remarques
CHLORURE D'HYDROGÈNE ...%	VLEP	5 ppm	8 mg/m ³	10 ppm	15 mg/m ³	
PHOSPHORIC ACID ESTER TRIAZOLES	VLE					

VLEP = Valeurs limites d'exposition professionnelle.

ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION



CONDITIONS D'UTILISATION

Assurer l'accès à une douche oculaire.

MESURES D'INGÉNIERIE

Pas d'exigences de ventilation spécifiques mais ce produit ne doit pas être utilisé dans un espace confiné sans une ventilation adéquate.

PROTECTION RESPIRATOIRE

Pas de recommandation spécifique notée mais une protection respiratoire doit être utilisée si le niveau général excède la valeur limite d'exposition professionnelle permise (VLEP). Porter un appareil respiratoire à filtre antiparticules, type P2.

PROTECTION DES MAINS

Utiliser des gants de protection en: Les gants de protection en PVC ou caoutchouc sont recommandés. Trouver le gant le plus approprié en concertation avec le fournisseur des gants qui peut indiquer le délai de rupture de la matière constitutive du gant.

PROTECTION DES YEUX

Porter des lunettes de sécurité approuvées si une exposition oculaire est raisonnablement probable.

AUTRES MESURES DE PROTECTION

Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau. Assurer l'accès à une douche oculaire.

MESURES D'HYGIÈNE

NE PAS FUMER DANS LA ZONE DE TRAVAIL ! Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Se laver rapidement en cas de contact avec la peau ou contamination de la peau. Enlever promptement tout vêtement contaminé. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Alu Spray

ASPECT	Clair Liquide		
COULEUR	Rouge		
ODEUR	Acide.		
SOLUBILITÉ	Soluble dans l'eau. Miscible avec l'eau.		
POINT D'ÉBULLITION (°C)	~ 100	POINT DE FUSION (°C)	~ 0
DENSITÉ RELATIVE	~ 1.050 (20°C)	VALEUR PH, SOLUTION CONCENTRÉE	~1
VALEUR PH, SOLUTION DILUÉE	1.4 @ 1%	COMPOSÉS ORGANIQUES VOLATILS (COV)	16 g/litre

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**STABILITÉ**

Stable aux températures normales.

CONDITIONS À ÉVITER

Éviter les températures excessives pendant de longues périodes. Éviter le contact avec : Les agents oxydants forts.

MATIÈRES À ÉVITER

Alcalis forts.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

En cas d'échauffement, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Ce produit a une faible toxicité. Seuls de grandes quantités peuvent avoir un effet néfaste sur la santé humaine.

INHALATION

Les vapeurs peuvent irriter la gorge et l'appareil respiratoire et entraîner de la toux.

INGESTION

Peut provoquer une forte irritation de la bouche, de l'oesophage et du tractus gastro-intestinal en cas d'ingestion.

CONTACT AVEC LA PEAU

Irritant pour la peau.

CONTACT AVEC LES YEUX

Irritant pour les yeux.

MISES EN GARDE SUR LA SANTÉ

Ce type de produit n'a aucun effet grave à long terme reconnu.

L'exposition prolongée ou répétée à la vapeur peut causer : Toux. Irritation du nez et de la gorge. Angine.

AUTRES DANGERS POUR LA SANTÉ

Cette substance n'a pas de propriétés cancérogènes démontrées.

VOIE D'EXPOSITION

Contact avec la peau et/ou les yeux. Ingestion .

SYMPTÔMES

Aucun symptôme spécifique noté. Irritation, brûlure, larmolement, vision floue après éclaboussure du liquide. PEAU. Irritation de la peau.

INFORMATIONS MÉDICALES

Les projections dans les yeux requièrent l'examen par un spécialiste des yeux.

Appellation	C9-11 ALCOHOL 6EO
DOSE TOXIQUE 1 - DL 50	2000 mg/kg (oral rat)
CONCENTRATION TOXIQUE - CL 5	5 mg/l/4 h (inhalation rat)
Appellation	Amines, C12-18-alkyldimethyl, N-oxides
DOSE TOXIQUE 1 - DL 50	>2000 mg/kg (oral rat)

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**ÉCOTOXICITÉ**

Le produit peut affecter l'acidité (le facteur pH) de l'eau, avec un risque d'effets nocifs pour les organismes aquatiques. Le produit peut avoir un effet néfaste sur les organismes terrestres et aquatiques.

MOBILITÉ

Ce produit est soluble dans l'eau.

POTENTIEL DE BIO-ACCUMULATION

Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation.

Alu Spray

DÉGRADABILITÉ

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents. Le produit est biodégradable, mais ne doit pas être rejeté à l'égout sans autorisation préalable des autorités.

Classification de danger pour l'eau

WGK 2

Appellation CHLORURE D'HYDROGÈNE ...%

Écotoxicité

Le produit peut affecter l'acidité (le facteur pH) de l'eau, avec un risque d'effets nocifs pour les organismes aquatiques.

CL 50, 96 H, POISSON, mg/l 4-100

Mobilité

Le produit est partiellement soluble dans l'eau. Peut se disperser dans l'environnement aquatique.

Potentiel de bio-accumulation

Ce produit ne provoque pas de bio-accumulation.

Dégradabilité

Le produit est biodégradable.

Appellation C9-11 ALCOHOL 6EO

CL 50, 96 H, POISSON, mg/l 10

CE 50, 48 H, DAPHNIA, mg/l 10

CI 50, 72 H, ALGUE, mg/l 10

Potentiel de bio-accumulation

Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation.

Dégradabilité

Le produit est biodégradable.

Appellation Amines, C12-18-alkyldimethyl, N-oxides

CL 50, 96 H, POISSON, mg/l <1

Mobilité

Ce produit est soluble dans l'eau.

Potentiel de bio-accumulation

Ce produit ne contient pas de substances dont on s'attend un effet de bio-accumulation.

Dégradabilité

Le produit est biodégradable.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

INFORMATIONS GÉNÉRALES

L'emballage doit être vide (aucun dégouttement de l'emballage retourné).

MÉTHODES D'ÉLIMINATION

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux. Confirmer les méthodes d'élimination auprès de l'ingénieur de l'environnement et d'après les normes locales. De petites quantités peuvent être mélangées avec de l'eau et jetées à l'égout. Les volumes plus importants doivent être envoyés à une décharge approuvée pour élimination.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT



DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT	HYDROCHLORIC ACID		
NO. UN ROUTE	1789	N°CLASSIFICATION ADR	8
CLASSIFICATION ADR	Classe 8 - Matières corrosives.	GROUPE D'EMBALLAGE ADR	III
NO. D'ÉTIQUETTE ADR	8	CODE HAZCHEM	2R
NO CEFIC TEC(R)	80GC1-II+III	NO. CLASSE RID	8
GROUPE D'EMBALLAGE RID	III	NO. UN MER	1789
CLASSE IMDG	8	NO. DE PAGE IMDG	8
GROUPE D'EMBALLAGE IMDG	III	EMS	F-A, S-B

Alu Spray

MFAG	See Guide	POLLUANT MARIN	Non.
NO. UN, AIR	1789	CLASSE AIR	8
GRUPE D'EMBALLAGE AÉRIEN	III		

15 INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

ÉTIQUETAGE



Irritant

PHRASES DE RISQUE

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

CONSEILS DE PRUDENCE

S23 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.
 S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
 S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/ du visage.
 S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
 S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

DIRECTIVES EUROPÉENNES

Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE. Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

16 AUTRES INFORMATIONS

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Ce produit est fabriqué selon un système qui conforme à ISO9001 et ISO14001.

Cette matière doit seulement être manipulée par du personnel instruit.

COMMENTAIRES DE MISE À JOUR

OBS: Lignes en marges signifient des corrections importantes par rapport à la version précédente.

DATE DE RÉVISION 23/09/2010

NO DE REV. /REEMPL. FDS 3

GÉNÉRÉE LE

PHRASES - R (TEXTE INTÉGRAL)

R38 Irritant pour la peau.
 R37 Irritant pour les voies respiratoires.
 R22 Nocif en cas d'ingestion.
 R52 Nocif pour les organismes aquatiques.
 R34 Provoque des brûlures.
 R41 Risque de lésions oculaires graves.
 R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Ces informations concernent uniquement la matière spécifique et ne s'appliquent pas si la matière est utilisée en combinaison avec d'autres matières ou dans d'autres procédés. Les informations sont, au mieux de nos connaissances, correctes et exactes à la date indiquée. Toutefois, aucune garantie ou représentations ne sont données quant à l'exactitude, la fiabilité ou la complétude de ces informations. Il est à la responsabilité de l'utilisateur de conclure si les informations sont applicables pour une certaine utilisation.